

Procès-verbal de de la réunion du Conseil Municipal du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réunie en raison de l'application des mesures barrières liée à la pandémie de la COVID-19, à la salle du Jardin de la Lamproie sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Après scrutin, Monsieur Fabrice MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures.

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTIN, CURELY, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI, VOISIN.

Absent excusé : M. CANTE.

M. CANTE a donné procuration à M. ALLAIRE.

Absent : M. DUPONT.

Date de convocation : 02 décembre 2021

Madame la Maire propose de valider le procès-verbal de la précédente séance (envoyé par mail). Il est adopté à l'unanimité.

I. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

A. Règlement intérieur du Conseil municipal

Délibération n° 69/2021

Madame la Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 18 voix pour, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame la Maire.

B. Règlement intérieur du Cimetière

Délibération n° 70/2021

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

Madame la Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement.

M. Patrice LAGUILLON propose deux niveaux de hauteurs de caveau pour permettre aux habitants de Sainte-Terre à faible revenu de choisir entre les deux.

M. Fabrice MICHEL lui répond qu'il y a trois hauteurs de caveau prévu dans le règlement. Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide avec dix-sept voix pour et une abstention d'approuver ce règlement.

II. PERSONNEL

A. Création au tableau des effectifs d'un poste à temps complet / Service Technique

Délibération n° 71/2021

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent technique à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du **20 décembre 2021** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

B. Création au tableau des effectifs d'un poste à temps complet / Cantine

Délibération n° 72/2021

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent technique à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du **01 janvier 2022** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

C. SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE

Délibération n° 73/2021

Le Conseil municipal,

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - Vu** le décret n° 92-850 modifié en date du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM ;
 - Vu** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 (modifié) portant échelonnement indiciaire applicable aux ATSEM ;
 - Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ; (5)
 - Vu** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ; (5)
 - Vu** notamment l'article 34 et 97 de la loi précitée.
- Sur le rapport** de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'ATSEM principal de 1ère classe est portée de 25 heures à 26 heures à compter du **1^{er} janvier 2022** ;
- La présente modification du tableau des effectifs justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

D. RISFEEP

Délibération n° 74/2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de majorer de 2 % l'enveloppe financière dédiée au régime indemnitaire versé aux agents communaux.

Ce qui permettra en outre le versement d'une prime de fin d'année aux agents recrutés dans le cadre du Parcours Emploi Compétence (PEC).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

III. DELEGATIONS DE SIGNATURE

A. Affaires funéraires

Délibérations n° 75 et 76 /2021

Madame la Maire propose que conformément au Code général des Collectivités Territoriales, M. Fabrice MICHEL, Adjoint au maire et M. Gérard SPERANZINI, Conseiller municipal délégué reçoivent délégation de signature pour tous les actes funéraires devant être établis dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

B. Délégation de fonction et de signature à un adjoint délégué à l'urbanisme

Délibération n° 77/2021

Madame la Maire indique que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Mme Véronique GRANEREAU deuxième adjointe à compter du 09 décembre 2021,

Mme Véronique GRANEREAU, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Maire pourra intervenir dans les domaines suivants :

- Aménagement : délégation pour tous les projets concernant l'aménagement et intéressants la commune, notamment SCOT, PLUI, ZAC, ...
- Logement : délégation pour tous les projets concernant la mise en œuvre de la politique du logement, notamment le PLH.
- Urbanisme : délégation pour tous les projets concernant l'urbanisme, les actes et décisions relatives aux autorisations du droit des sols et à l'urbanisme (délivrance et conformité), ainsi que tous les courriers, documents ou autorisations s'y rapportant, notamment la délivrance
- D'autorisation de construire ou d'utiliser le sol Certificat d'urbanisme
- Permis de construire et d'aménager
- Déclarations préalables
- Attestation d'achèvement et de conformité Lotissement
- Arrêté d'alignement
- Acte notarié et de bornage
- Note de renseignement d'urbanisme

Cette délégation entrainera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

IV. MESSAGERIE

M. Fabrice MICHEL, 1^{er} adjoint présente à l'assemblée la plateforme numérique mise à disposition par Gironde Numérique financée par la CDC. Cette plateforme permettra à tous les élus et au personnel administratif de :

- avoir une adresse mail nominative et professionnelle (élus et secrétariat)
- avoir un agenda électronique (élus et secrétariat)
- envoyer des courriels sécurisés avec accusés de réception horodatés (secrétariat)
- gérer l'utilisation des salles communales informatique (secrétariat).

V. COMPTES-RENDUS

A. Conseil d'école du 08 novembre 2021 / F. MICHEL

- Bilan de la rentrée
- Sécurité école
- Coopérative scolaire
- Projet et vie de l'école
- Questions des représentants des parents d'élèves

B. SYER du 09 Novembre 2021 / B. FONMARTY

- Le fossé situé entre le pont de bourg et l'écluse a été nettoyé.
- L'entretien des pelles et écluses est à la charge de la commune.

Madame la Maire va prendre contact avec le Département pour faire le point sur les subventions possibles

M. Bernard FONMARTY et M. Antoine CANTE vont prochainement faire le tour de toutes les pelles, clapets et écluses pour vérifier leur état.

C. SIEA / B. FONMARTY

Le syndicat va reprendre contact avec la SAUR pour faire un bilan sur quelques points non éclaircis au moment de leur départ.

A première vue, de nombreux travaux vont être à prévoir pour la remise en l'état de la station. Madame la Maire va très prochainement rencontrer le syndicat.

La société SOC organise chaque mardi après-midi une permanence pour les usagers de la commune. Les techniciens sont abordables et réactifs.

M. Patrice LAGUILLON rappelle que l'ancien fermier a mal fait son travail. Madame la Maire explique que la commune n'est pas responsable de tout.

D. USTOM

M. Fabrice MICHEL, Vice-président de l'USTOM informe l'assemblée délibérante que lors du Comité syndical qui s'est tenu ce mardi 8 décembre, la grille tarifaire 2021 a été reconduite pour l'année 2022 sans aucune modification.

M. Patrice LAGUILLON s'interroge sur les augmentations de factures communales dues aux incivilités. Madame la Maire explique qu'un point régulier est fait sur les factures de la commune.

E. Bureau des Maires de la CDC / A. ALFONSO-CHARIOL

- Siège de la CDC : fin des travaux prévu en juillet.
- Enfance jeunesse inscription du territoire au projet « Terre de Jeux - JO 2024 ».
- Action sociale : Les Destin'actions se sont déroulées pendant une semaine en octobre, le bilan est très positif.
- Tourisme : des ateliers de travail ont eu lieu sur le développement et la stratégie touristique. Coprésidence (CDC / Conseil des vins de Saint-Emilion)
- Environnement :
 - des démonstrations de broyage sont prévues sur le territoire de la CDC - projet de mutualisation d'achat de broyeur en 2022.
 - Projet Watty : bilan positif succès 40 classes ont participé à ce projet - objectif atteint à 100 %
 - Bourse aux vélos électriques/ non électriques : reportée en 2022
- Développement économique : Aérodrome des Artigues de Lussac

M. Patrice LAGUILLON s'inquiète sur le financement de ce projet, il est contre celui-ci et souhaiterait que la commune se positionne contre.

Madame la Maire explique qu'elle n'est pas favorable à l'aviation d'affaire. Elle entend toutefois que cela existe. Elle rappelle que cette aviation d'affaire est déjà active sur cet aérodrome en parallèle de l'aviation de loisirs.

Puis, elle précise que ce qui est intéressant dans ce projet c'est le développement sur site des métiers autour de l'aviation (secteur de pointe dans l'aéronautique par exemple), des entreprises se sont positionnées et pourront amener une véritable plus-value.

Elle ajoute qu'il est compliqué de rejeter un pan du projet car il faut l'appréhender dans sa globalité. Elle propose de faire venir M. BECHAUD, Vice-Président au Développement Economique de la CDC, en charge de ce projet.

Madame la Maire rappelle que les délégués communautaires de l'ancienne équipe municipale, dont M. Patrice LAGUILLON, avaient voté pour à l'unanimité pour ce projet.

V. DELIBERATIONS BUDGETAIRES

A. Grille tarifaire « Commission culture »

Délibération n° 78/2021

Madame la Maire propose que dans le cadre de l'utilisation des différentes salles pour des manifestations organisées par la commission culture, les utilisateurs non habitants de la commune devront s'acquitter d'une participation financière (participation aux fluides, ordures ménagères, ménage, etc.).

Madame la Maire propose donc de fixer les tarifs suivants :

Jardin de la Lamproie.....	10 € / évènement (week-end)
Maison des associations.....	10 € / évènement (week-end)
Salle de Brondeau	30 € / évènement (week-end)
Gratuité pour les habitants de la Commune	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix-sept voix pour et une abstention d'approuver cette tarification.

B. Revalorisation des tarifs du cimetière

Délibération n° 79/2021

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs des concessions au cimetière de la manière suivante à compter du 1^e janvier 2022.

- Concession trentenaire non constructible :	50 € le m ²
- Concession cinquantenaire constructible :	70 € le m ²
- Revente de caveau après reprise (monument) :	1 000 €
- Columbarium case 4 places :	725 €
- Dépotoire :	25 € / mois

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

C. Régie pour moyen de paiement Carte Bancaire

Délibération n° 80/2021

Madame la Maire explique qu'afin de simplifier certains actes d'achats (biens ou services), la commune doit créer une régie d'avances et de recettes permettant le paiement en ligne par carte bancaire.

Cette régie sera cadrée par une délibération listant exclusivement les biens ou services qui pourront être réglés par cette carte bancaire.

Si le Conseil est d'accord sur cette création, une demande en ce sens sera faite aux services de la Trésorerie pour la mise en place de cette régie.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

D. Annulation de dettes***Délibération n° 81/2021***

Madame la Maire indique que la commission de surendettement de la Banque de France a décidé d'effacer les dettes de M. PUPULIN Vincent ou MAZIERE Sophie précédemment domiciliés à Sainte-Terre pour des frais de cantine scolaire et de périscolaire d'un montant de 1 497,74 €.

En conséquence, il y a lieu d'effacer ces dettes.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte d'admettre en non-valeur la somme de 1 497,74 €.

E. DM Virement de crédits***Délibération n° 82/2021***

Madame la Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au budget 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

N° de compte	Désignation des articles intitulés	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation sur crédits déjà alloués
2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 000,00	
1641	Emprunts en euros		1 000,00
	TOTAUX	1 000,00	1 000,00

La Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le virement de crédit indiqué ci-dessus.

VI. DIVERS**La Plage**

Madame la Maire explique que la situation n'a pas évolué. La commune ne pourra récupérer les clés du local tant que le liquidateur judiciaire du précédent locataire n'aura pas clôturé le dossier.

Etat de la dette : 15 000 € environ

La commission a toutefois reçu des porteurs de projets pour la prochaine saison ; il y a 3 candidats.

Pôle Santé / Recherche d'un médecin / Pharmacie

Sud Ouest, TV7 et WIT FM ont rencontré Madame la Maire et des élues afin de relayer sur leurs réseaux notre avis de recherche d'un médecin.

Réunion 23/11 avec les professionnels de santé / Mme Aurore ROSSI

Cette réunion a permis de faire un état des lieux de la situation. Cinq ou six cabinets pourraient être créés dans l'ancien presbytère. Les participants étaient très motivés. Ils souhaitent participer à cette dynamique. Ils pourront visiter les locaux le 19 décembre prochain.

M. Jean-Baptiste VOISIN demande quel sera le montant de l'enveloppe des travaux.

Madame la Maire explique que l'enveloppe travaux n'est pas encore définie. Le CAUE travaillera sur ce point, ainsi que sur le montant des loyers et des subventions qui pourront être perçues.

Point sur la pharmacie.

A ce jour, il n'y pas de remplaçant attiré, elle ne pourra donc ouvrir que 2 jours par semaine. La situation est critique.

Point sur les manifestations passées

- Octobre Rose / Movember : La somme de 931 € a été récoltée, l'argent a été remis à la ligue contre le cancer.
- Collecte de jouets en partenariat avec le Secours Populaire
- Marché de Noël
- Le téléthon porté par le club du 3^e âge : 895,50 €
- Concert lyrique à l'église

Dates des prochains temps forts de la vie municipale

En fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Formation des élus

Les élus peuvent au titre de leur DIF faire une formation, ce qui sont intéressés doivent s'inscrire rapidement. Madame la Maire propose une formation autour du thème « Gérer une commune rurale ».

Bulletin municipal

Beaucoup de retours positifs.

M. Patrice LAGUILLON regrette que les élus de l'opposition n'aient pas été sollicités pour la distribution.

Madame la Maire lui répond que le bulletin a été distribué extrêmement rapidement par peu d'élus dans un souci d'efficacité.

Formation à l'école

Une professionnelle de santé de la commune propose un accompagnement et un projet de formation pour le bien être des agents et des enseignants.

Les enseignants souhaitent un programme personnalisé et individualisé. La prise en charge financière serait personnelle avec la possibilité d'une participation symbolique de la commune. Les agents n'ont pas encore été contactés.

Biotope Festival

Cette association a pour but, de sensibiliser et éduquer, au niveau scolaire, et professionnel, privés et/ou publics, à la préservation et la protection de l'environnement et du patrimoine, notamment sur les territoires viticoles et agricoles, fluviaux et maritimes.

Celle-ci souhaiterait s'installer au Jardin de la Lamproie pour y mettre son bureau (pas le siège social qui reste à Saint-Emilion) et pour organiser entre autres des ateliers de cuisine. Ils participeraient financièrement aux fluides.

Vaccination

Mme Elisabeth GUE demande si un centre de vaccination éphémère va être organisé à Sainte-Terre comme au mois de juin dernier ? Madame la Maire explique que cela n'est pas prévu actuellement car tous les moyens humains sont concentrés sur les grands centres de vaccination.

Matériel cuisine

M. Fabrice MICHEL informe les membres de l'assemblée que la cellule de refroidissement a été livrée à la cantine. Celle-ci permettra de faire de nombreux desserts et des économies importantes sur les denrées alimentaires non consommées qui pourront être retraitées au lieu d'être jetées.

Point sur la cérémonie du 11 novembre : la nouvelle organisation a été très appréciée par les participants, Madame la Maire remercie tous les élus qui étaient présents.

La séance est levée à 20h53.

Liste des Conseillers Municipaux ayant pris part aux délibérations :

Noms	Prénoms	Signature
ALFONSO-CHARIOL	Agnès	
MICHEL	Fabrice	
GRANEREAU	Véronique	
CANTE	Antoine	
ROSSI	Aurore	
CURELY	Marie-Thérèse	
SPERANZINI	Gérard	
LERUTH	Chantal	
FONMARTY	Bernard	
LOREAU	Delphine	
CANTIN	Carole	
VOISIN	Jean-Baptiste	
LAGUILLON	Patrice	
GUE	Elisabeth	
DURAND	David	
DUPONT	Alexandre	
ALLAIRE	Jean-Charles	
UGOLINI	Aurore	
MOULIERAC	Matthieu	

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° 2021/ 69 | Adoption du règlement intérieur |
| N° 2021/ 70 | Adoption du règlement du cimetière |
| N° 2021/ 71 | Création au tableau des effectifs d'un poste à temps au complet au Service Technique |
| N° 2021/ 72 | Création au tableau des effectifs d'un poste à temps au complet à la cantine |
| N° 2021/ 73 | Suppression et création d'un poste |
| N° 2021/ 74 | Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) |
| N° 2021/ 75 | Délégation de signature à un adjoint aux affaires funéraires |
| N° 2021/ 76 | Délégation de signature à un conseiller municipal aux affaires funéraires |
| N° 2021/ 77 | Délégation de fonctions et de signature à un adjoint en urbanisme |
| N° 2021/ 78 | Manifestations organisées par le Commission Culture : grille tarifaire |
| N° 2021/ 79 | Revalorisation des tarifs du cimetière |
| N° 2021/ 80 | Régie pour moyen de paiement Carte Bancaire |
| N° 2021/ 81 | Annulation de dettes |
| N° 2021/ 82 | Décision Modificative : virement de crédits |